



Séance du 4 avril 2025

N° : CS-04042025-01c

Objet : Affectation des résultats 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois d'avril à quatorze heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle « A Noste » de Soustons, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :
M^{mes} TOLLIS, LAGORCE, LARREZET, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. DUCOURNEAU, COMET, SAINT JOURS, PUJOS, DULER, FAISSOLLE, de POUYMAYRAC de MASREDON, DOMET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. PUJOS, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. IUNG ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} VERDIER-SLAWINSKI.

Absents excusés :

M^{mes} SEYS, MM. LABRUYERE, RIMONTEIL, BRETHES, MORA.

Absents :

MM. BOIREAU, MORICHERE

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),
M^{me} GUILLET, MM. ZUAZO, MENGIN, LE GALL (Conseil départemental - Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités).

**N° CS-04042025-01c**

VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la reprise des résultats de clôture constatés lors de l'approbation du Compte Administratif 2024 ;

Considérant les restes à réaliser ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 de 3 785,73 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- D'approuver l'affectation du résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 de 444 067,96 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.